

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 909

présenté par

M. Barrot, rapporteur thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« à »

les mots :

« auprès de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.